

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 28 mai 2015

| | |
|---------------------------|----|
| Conseillers en exercice : | 33 |
| présents : | 31 |
| pouvoirs : | 2 |
| votants : | 33 |
| abstentions : | 0 |
| voix pour : | 33 |
| voix contre : | 0 |

Aujourd'hui jeudi 28 mai 2015 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 22 mai 2015, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – Mme Marianne REYNAUD – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – Mme Michelle LE FLOCH - M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD - Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - Mme Adjoua KOUAME – M. Christian LE LAIN – Mme Pascaline BANCHEREAU – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – Mme Dominique CHARMENSAT - M. Noël BELLIOU – Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Isabelle LASSALLE – M. Christian BAYLE -

ETAIENT EXCUSES

M. Richard FERCHAUD donne pouvoir à M. Noël BELLIOU – Mme Florence PECHEVIS donne pouvoir à Mme Emilie RICHAUD–

Mme Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

**CREATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DES FINANCES ET DU BUDGET
CREATION D'UN COMITE DES ACTEURS LOCAUX CONSULTATIF POUR LA
CONSTRUCTION DES BUDGETS 2016-2017 (pour information) 2015.66**

Lors des réunions du Conseil Municipal des 9 et 23 avril 2015, la discussion s'est engagée sur les modalités de la construction budgétaire.

Ainsi, le 9 avril 2015, devant la difficulté budgétaire à boucler un budget largement amputé par une baisse drastique des dotations de l'Etat estimée à 2 M€ annuels d'ici à 2017, M. le Maire a pu exprimer le souhait de procéder à la constitution d'un **comité des acteurs locaux (CAL) consultatif pour la construction des budgets 2016 et 2017**. Cette proposition constitue une démarche originale de concertation publique et de démocratie locale en matière budgétaire, et elle s'inspire de la démarche initiée en 2011 pour le PLU, dont la première étape avait consisté à la construction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). La construction du PADD avait alors mobilisé plus de 140 personnes (40 habitants et conseillers de quartier, 30 acteurs économiques et associatifs et 70 agents de la collectivité), pour imaginer « la ville de demain ».

La démarche PADD a été largement couronnée de succès, car elle constituait un espace de concertation et d'échanges, sur des thématiques très engageantes pour le futur de la Ville. Il en a été de même pour l'Agenda 21.

2015.66
nomenclature : 5.2.3

M. le Maire a donc souhaité calquer cette démarche en matière budgétaire en proposant la création d'un comité spécifique, qui sera amené à accompagner la réflexion municipale plus précisément sur les budgets 2016 et 2017 qui seront de nouveau fortement impactés par les baisses de dotations de l'Etat.

Ce comité sera constitué par une cinquantaine de personnes issues des conseils de quartier pour 15 d'entre elles à raison de 3 par conseil, et de citoyens actifs dans la vie de la cité, issus du monde économique, social et associatif.

Il informe donc le Conseil Municipal de la création d'un comité des acteurs locaux (CAL) consultatif pour la construction des budgets 2016-2017 ainsi que des modalités de sa constitution.

Parallèlement, il informe l'Assemblée de sa décision de créer une **Commission des Finances et du Budget**, instance uniquement composée d'élus, et en charge du suivi budgétaire.

Ainsi, et conformément à l'article L2121-22 du CGCT, il est proposé à l'Assemblée :

DE SE PRONONCER sur la création d'une **Commission Municipale des Finances et du Budget** dont la composition devra respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein du Conseil Municipal.

D'EN ARRÊTER le nombre des participants à 10 , avec la répartition des sièges suivante : 7 « Continuons ensemble pour Cognac », 2 « Cognac d'Abord », et 1 « Rassemblement Bleu Marine pour Cognac ».

Appel à candidatures.

| | |
|-------------------------|-----------------------|
| 1. Patrick SEDLACEK | 6. Olivier TOUBOUL |
| 2. Véronique CLEMENCEAU | 7. Marilyne FERREIRA |
| 3. Simon CLAVURIER | 8. Noël BELLIOU |
| 4. Dominique CHARMENSAT | 9. Emilie RICHAUD |
| 5. Mario JAEN | 10. Isabelle LASSALLE |

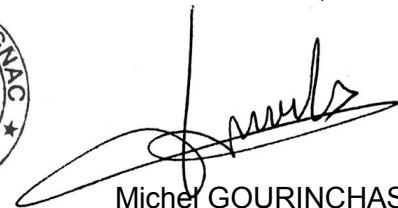
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, SE PRONONCE favorablement sur la création d'une Commission Municipale des Finances et du Budget, selon les modalités décrites ci-dessus.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,


Michel GOURINCHAS